Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Cabinet du Préfet

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Secrétariat cabinet
Tél : 02.96.62.43.23
Fax : 02.96.62.44.74
pref-secretariat-dircab@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le 24 JUIN 2019

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département

(en communication à Mesdames et Monsieur les Sous-Préfets d'arrondissement)

OBJET : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, dimanche 21 juillet 2019.

La loi n°2000-644 du 10 juillet 2000 a instauré une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « justes » de France qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide.

Cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver de Paris, si ce jour est un dimanche, sinon elle est reportée au dimanche suivant.

La cérémonie de commémoration de cette journée se déroulera à Saint-Brieuc, au monument de la Résistance et de la Déportation, place Saint-Michel, dimanche 21 juillet 2019, à 11 H 30.

Par ailleurs, je vous rappelle que, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le dimanche 21 juillet 2019.

Yves LE BRETON